

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !


**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

MERCREDI 17 ET JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

MERCREDI 17 ET JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

RAPPORT 210

➔ STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Renouvellement des documents stratégiques pour l'insertion et l'emploi - 2026/2028

RAPPORT 201

➔ CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Bilan et structuration du modèle du Centre départemental de santé

RAPPORT 203

➔ MISSION SANTÉ

Évolution du règlement HIPPOCRATE71 en faveur du maintien et de l'installation des professionnels de santé en Saône-et-Loire

RAPPORT 204

➔ CRÉATION DU DISPOSITIF CAP MÉDECIN71

Convention de partenariat pour la mise en œuvre du service d'accompagnement personnalisé pour les médecins, internes et étudiants en médecine en Saône-et-Loire

RAPPORT 301

➔ POLITIQUE AGRICOLE

Subventions 2026

RAPPORT 302

➔ PRÉVENTION DES RISQUES ET GESTION DES CRISES SANITAIRES

Attribution subventions 2026

RAPPORT 303

➔ FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FEADER) 2023-2027

Attribution des aides pour les projets retenus dans le cadre d'un appel à projets réalisé au titre du nouveau Règlement de développement rural (RDR4). Révision de la maquette initiale du PSR Bourgogne-Franche-Comté

RAPPORT 101

➔ BUDGET DÉPARTEMENTAL 2026

Budget primitif 2026

RAPPORT 305

➔ ESPACES NATURELS SENSIBLES DÉPARTEMENTAUX

Convention avec l'association des lieutenants de louveterie de Saône-et-Loire et les sociétés de chasse de Pontoux et de Navilly relative à la gestion cynégétique de l'Espace naturel sensible de l'étang de Pontoux

RAPPORT 307

➔ PLAN NATURE

Convention 2026-2028 avec l'Office National des Forêts pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de plantations dans le cadre du Plan Environnement 71

JEUDI 18 DÉCEMBRE

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

RAPPORT 310

➔ SOUTIEN À L'INGÉNIERIE

Soutien financier 2026 pour l'Agence technique départementale (ATD71)

RAPPORT 408

➔ GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON

Label 2020-2026 : programme d'actions

RAPPORT 114

➔ RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Année 2025

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 100

➔ **GARANTIES D'EMPRUNT POUR LE LOGEMENT SOCIAL CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2023 - 2025 ENTRE L'OPAC DE SAÔNE-ET-LOIRE ET LE DÉPARTEMENT** - Réhabilitation de 120 logements dans les bâtiments K, L et M situés place de la Molette au Creusot

RAPPORT 102

➔ **AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)** - Créations, révisions et information

RAPPORT 103

➔ **SUBVENTIONS SUR LISTE** - Attribution des subventions sur liste pour l'année 2026

RAPPORT 104

➔ **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL** - Élections professionnelles 2026 Composition du Comité social territorial et de sa formation spécialisée - Modalités de vote

RAPPORT 105

➔ **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL** - Transformations, créations, suppressions de postes permanents et créations de postes temporaires

RAPPORT 106

➔ **DÉPLACEMENT DES PERSONNELS DÉPARTEMENTAUX** - Remboursement au réel des frais de mission, modification de la participation financière pour les autorisations de remisage à domicile et versement d'une indemnité de tournée

RAPPORT 107

➔ **ACTION SOCIALE - ASEL 71** - Subvention de fonctionnement 2026

RAPPORT 108

➔ **COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX** - État des lieux des travaux réalisés en 2025

RAPPORT 109

➔ **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC M. BONNEFOY**

RAPPORT 110

➔ **REPRÉSENTATION EN JUSTICE** - Information

RAPPORT 111

➔ **INDEMNITÉS DE SINISTRE** - Information

RAPPORT 112

➔ **MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT** - Information

RAPPORT 113

➔ **DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

RAPPORT 202

➔ **CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ** - Renouvellement de la convention cadre avec l'Établissement public de santé mentale de Saône-et-Loire (EPSM 71) et convention d'intervention et de coopération pour l'accueil d'un Infirmier en pratique avancée de l'EPSM 71 sur le secteur du Centre de santé territorial de Digoïn

RAPPORT 205

➔ **SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPEEN PLUS (FSE+) 2021-2027** - Avenant n°2 : dotation complémentaire et mises à jour réglementaires

RAPPORT 206

➔ **COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE SAÔNE-ET-LOIRE (CFPPA)** - Rapport d'information relatif à l'activité 2024 - 2025

RAPPORT 207

➔ **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)** - Rapport d'information 2025

RAPPORT 208

➔ **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS)** - Actualisation du volet autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

RAPPORT 209

➔ **SOUTIEN À LA PARENTALITÉ** - Appel à projets de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et du Département pour le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) « Réseau Parents 71 » pour l'année 2026

RAPPORT 211

➔ **REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE
GESTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES (CAF) ET LA MUTUALITÉ SOCIALE
AGRICOLE (MSA) - Période 2025-2026**

RAPPORT 212

➔ **REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE
CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE
D'INSERTION AU SEIN DES ATELIERS ET
CHANTIERS D'INSERTION (ACI) - Convention
annuelle d'objectifs et de moyens conclue avec
l'État. Reconduction de la convention de mandat
de gestion de l'aide au poste pour les ACI conclue
avec l'Agence de services et de paiement (ASP) -
Année 2026**

RAPPORT 213

➔ **REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
CONTRATS A DUREE DETERMINEE
D'INSERTION
AU SEIN DES ATELIERS ET CHANTIERS
D'INSERTION (ACI) - Avenant n°3 à la Convention
annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) conclue
avec l'État - Année 2025**

RAPPORT 214

➔ **REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
VOLET EMPLOI FORMATION AIDE À
L'INSERTION PROFESSIONNELLE - Ateliers
d'insertion – Avance sur financement 2026**

RAPPORT 304

➔ **DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES THERMIQUES - Prolongation
de la mission d'animation**

RAPPORT 306

➔ **PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE
D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE -
Adoption de la convention annuelle 2026**

RAPPORT 308

➔ **POLITIQUE DE L'EAU - Actualisation du
tarif des prestations proposées dans le champ
concurrentiel pour 2026**

RAPPORT 309

➔ **SYDRO 71 - Participation financière 2026**

RAPPORT 311

➔ **SOUTIEN A L'INGÉNIERIE - Soutien financier
2026 pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et
d'environnement (CAUE)**

RAPPORT 312

➔ **DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
ROUTIER ET CESSIONS DE PARCELLES DE
TERRAIN**

RAPPORT 401

➔ **VILLES ET VILLAGES FLEURIS, LABEL
QUALITÉ DE VIE - PALMARÈS 2025 - Attribution
des prix**

RAPPORT 402

➔ **SPORT POUR TOUS - Clubs à potentiels**

RAPPORT 403

➔ **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA SEM «ELAN CHALON» POUR LA SAISON
SPORTIVE 2024/2025 -**

RAPPORT 404

➔ **COLLÈGES PUBLICS - Collège Pierre Paul
Prud'hon à CLUNY. Convention de mutualisation
de restauration avec la Région et avenant n°1**

RAPPORT 405

➔ **ACADÉMIE FRANÇOIS BOURDON -
Subvention au titre de l'année 2026**

RAPPORT 406

➔ **FONDATION DU PATRIMOINE - Appui à la
restauration du patrimoine non protégé au titre de
l'année 2026**

RAPPORT 407

➔ **LABELLISATION UNESCO « ABBAYE DE
CLUNY ET RÉSEAU CLUNISIEN EUROPÉEN » -
Attribution de subvention**



SOLIDARITÉS



INSERTION
PROFESSIONNELLE /
EMPLOI

↗ + 3%
Budget insertion
= **68 M€** en 2026

RAPPORT 210

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Renouvellement des documents stratégiques pour l'insertion et l'emploi – 2026 / 2028

Le budget prévisionnel 2026 affirme clairement une priorité du Département de Saône-et-Loire : faire de la politique d'insertion et d'emploi un pilier de l'action sociale et territoriale. C'est pourquoi le budget insertion fait partie des 5 budgets en hausse en 2026, avec 2 millions d'euros supplémentaires.

Dans ce rapport, il s'agit de renouveler le cadre stratégique pour l'insertion et l'emploi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), dans un contexte majeur de réforme nationale lié à la loi « Plein Emploi » du 18 décembre 2023.

Cette stratégie départementale pour l'insertion et l'emploi 2026-2028 fusionne le programme départemental d'insertion et le pacte territorial pour l'insertion afin de proposer un document unique, lisible et opérationnel, intégrant pleinement la dimension emploi et la coordination territoriale.

Concrètement il s'agit de dédier une enveloppe aux actions d'insertion, pour **passer d'une logique de soutien financier à une logique d'accompagnement actif, durable et personnalisé.** Et de

sécuriser les moyens nécessaires pour **travailler étroitement avec les structures d'insertion, les associations, les acteurs de l'emploi et les collectivités locales.** Cette coopération est essentielle pour proposer des parcours réalistes, adaptés aux publics comme aux besoins économiques du département.

➤ **Un objectif au final : réduire durablement le nombre de bénéficiaires éloignés de l'emploi, favoriser les reprises d'activité, soutenir la formation et l'accès aux secteurs en tension.**

➤ 3 objectifs prioritaires :

- accompagner plutôt qu'assister
- investir dans les parcours plutôt que subir la précarité
- faire de l'insertion un levier de cohésion et de dynamisme pour la Saône-et-Loire.

SANTÉ

SANTÉ



Budget santé
= **20 M€** en 2026

RAPPORT 201

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Bilan et structuration du modèle du Centre départemental de santé

Pour faire face à la démographie médicale déclinante en Saône-et-Loire, le Département a pris la responsabilité d'agir il y a 8 ans en créant le Centre départemental de santé (CDS71)

Il est aujourd'hui un acteur sanitaire de premier plan avec **74 médecins et 37 professionnels de santé répartis dans 31 lieux de consultations** et qui assurent le suivi de **plus de 40 000 habitants, soit plus de 7% de la population de Saône-et-Loire suivis par le CDS71**.

L'activité du CDS71 n'a cessé de croître avec plus de 152 000 consultations en 2024 et une patientèle composée pour une large part de personnes âgées, en affection longue durée ou bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Cette montée en charge s'est faite sur des principes fondateurs désormais reconnus que sont la subsidiarité, le consensus local, la complémentarité, l'agilité et l'équilibre financier. Ces principes structurants restent d'actualité et font la force du CDS71, modèle ayant aujourd'hui toute sa légitimité et sa pertinence.

Le Département a complété son action avec la création d'Hippocrate71 et CAP MÉDECIN71 afin d'articuler salariat, appui au monde libéral et attractivité médicale.

Après s'être structuré aussi bien territorialement qu'en terme de ressources humaines, le modèle initialement créé en 2017 doit aujourd'hui évoluer sur 2 points.

➔ **Passage du principe de subsidiarité au principe de subsidiarité glissante** : si un médecin libéral s'installe dans une commune au sein de laquelle une antenne du CDS est ouverte, le départ du médecin salarié par le Département ne sera plus automatique, mais soumis à une analyse des besoins en temps médical du secteur concerné comme à Matour ou Saint-Bonnet-de-Joux. Cette subsidiarité glissante peut durer jusqu'à 2 ans.

➔ **Suppression de la subvention sur compétences départementales** : elle sera remplacée par une tarification à l'activité. Les services du Département qui auront recours à un médecin salarié par le Département devront s'acquitter du coût des consultations. Il s'agit de payer le réel des prestations assurées.

➔ **30% de la patientèle est en ALD (affection longue durée) contre 24,6% en moyenne en France**

➔ **12% de la patientèle a plus de 80 ans (au-dessus de la moyenne nationale)**

➔ **14,2% de la patientèle est bénéficiaire de complémentaire santé solidaire contre 10% en moyenne nationale.**

RAPPORT 203

MISSION SANTÉ

Évolution du règlement HIPPOCRATE71 en faveur du maintien et de l'installation des professionnels de santé en Saône-et-Loire

Le Département a déjà pris plusieurs actions significatives dans le cadre de sa politique de santé. Parmi ces initiatives : Hippocrate71, en faveur du maintien et de l'installation des professionnels de santé. Ce règlement est le résultat d'une concertation d'ampleur initiée par le Département avec l'ensemble des acteurs locaux de la santé.

À l'issue d'une année d'existence, le bilan réalisé, largement positif, permet de dresser plusieurs constats sur l'utilisation de ce dispositif. Le recours à certaines dispositions nécessitent un aménagement :



➔ suppression de la disposition relative au co-financement du recours à un cabinet de recrutement

➔ remplacement de l'aide au financement de bornes ou cabinets de télémedecine par une aide au financement de dispositifs et projets médicaux innovants de santé connectée.

RAPPORT 204

CRÉATION DU DISPOSITIF CAP MÉDECIN71

Convention de partenariat pour la mise en œuvre du service d'accompagnement personnalisé pour les médecins, internes et étudiants en médecine en Saône-et-Loire

CAP MÉDECIN71 a été élaboré selon les mêmes modalités qu'Hippocrate 71 : ce dispositif est le fruit d'une concertation large avec ARS, CPAM, Conseil de l'ordre des médecins, URPS, Association des jeunes médecins de Bourgogne Franche-Comté, association des internes de Saône-et-Loire, Faculté de médecine de l'Université de Dijon.

Il s'agit d'un guichet unique pour faciliter l'installation de médecins en Saône-et-Loire.

➔ Les objectifs :

- ➔ simplifier les démarches d'installation
- ➔ améliorer la coordination des services
- ➔ valoriser les dispositifs existants comme le règlement Hippocrate71
- ➔ tenir compte des besoins personnels des professionnels de santé en faisant le lien avec les collectivités et EPCI au sein desquels les médecins souhaitent s'installer, ceci afin de faciliter leur implantation.

AGRICULTURE



AGRICULTURE

Budget de la politique agricole

= **5,56 M€** en 2026

RAPPORT 310

POLITIQUE AGRICOLE

Subventions 2026

La politique agricole se décline autour de 4 axes :

- 1/ agir pour le développement du « manger local »
- 2/ lutter contre la précarité alimentaire
- 3/ développer et rémunérer les actions résilientes
- 4/ faciliter le renouvellement des générations

Elle s'appuie sur le Projet Alimentaire Territorial voté en juin 2025 et labellisé en 2022 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire qui cible notamment la restauration collective comme levier d'une politique alimentaire territoriale pour tous à travers deux objectifs :

- ➔ fédérer l'ensemble des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités...) autour d'une stratégie locale de l'agriculture et de l'alimentation
- ➔ relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou l'introduction de produits locaux dans les cantines.

1/ Agir pour le développement du « manger local »

- ➔ Agrilocal : 1 M€ de chiffre d'affaire ; 100% des collèges engagés
- ➔ Multiplier les actions tout au long de l'année agir pour le développement du « manger local »

2/ Lutter contre la précarité alimentaire

- ➔ Face au constat préoccupant que les retraités, les familles modestes, les jeunes actifs, étudiants et même les agriculteurs sont aujourd'hui concernés par la précarité alimentaire en Saône-et-Loire, le Département met en œuvre des actions ciblées sur l'accès à tous à une alimentation saine et locale

3/ Développer et rémunérer les actions résilientes

- ➔ aide au financement des récupérateurs d'eau de pluie
- ➔ dispositif d'accompagnement à la replantation de haies, de ceps de vigne
- ➔ participation active (7,3M€ en 5 ans aux mesures du Plan stratégique national (diversification des activités et des productions agricoles ; modernisation et adaptation des élevages au dérèglement climatique ; transition agro-écologique des productions végétales)
- ➔ aide à la transition numérique de la filière viticole à travers des projets liés à la digitalisation, la robotique, l'agriculture de précision, le big data, la formation numérique et le bien-être au travail
- ➔ aide à la transition écologique et l'adaptation au changement climatique via plusieurs partenariats (projet Reach ; Certicrea ; FDSEA71 ; Cuma Bourgogne Franche-Comté)

4/ faciliter le renouvellement des générations

- ➔ soutien aux animations agricoles dans le département
- ➔ valorisation des 7 AOP
- ➔ Stand Saône-et-Loire au Salon international de l'agriculture
- ➔ Soutien à l'opération Made in viande
- ➔ Aide au bien-être et à la relève agricole
- ➔ Aide aux vétérinaires ruraux, le Département mise sur l'avenir d'une profession indispensable à la vitalité agricole

Les objectifs 2026 sont maintenus afin que le Département consolide son engagement aux côtés des acteurs du monde agricole. Il poursuivra le déploiement de ses quatre axes d'action, renforcera les initiatives déjà menées et lancera la phase opérationnelle du PAT.

➔ Près de 1,2 M€ de subventions / cotisations en 2026 parmi lesquelles :

- ➔ Chambre d'agriculture : **285 460 €**
- ➔ Prévention risques psycho-sociaux / service de remplacement : **85 000 €**
- ➔ FDSEA71 : **42 000 €**
- ➔ Jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire : **20 000 €**
- ➔ Fédération Cuma BFC : **15 300 €**
- ➔ Institut Charolais **20 000€**
- ➔ Bio BFC : **15 040 €**
- ➔ Vinipôle Sud Bourgogne **18 000 €**
- ➔ OS Mouton Charollais **6 500€**
- ➔ Société d'agriculture d'Autun **6 000€**
- ➔ GIP Equivallée **363 000€**
- ➔ Régie Maison du Charolais **250 000€**
- ➔ Agrilocal : **17 000€**

RAPPORT 302

PRÉVENTION DES RISQUES ET GESTION DES CRISES SANITAIRES

Attribution subventions 2026

Plus que jamais, les exploitations agricoles du département doivent faire face à une multitude de difficultés d'origine et de nature différente, difficultés qui sont amplifiées par le changement climatique. Ce constat vaut pour toutes les productions à des degrés différents.

Si toutes les filières sont concernées, certaines sont fragilisées au point que les exploitations et exploitants agricoles impliqués se retrouvent en grande difficulté.

La dermatose nodulaire contagieuse (DNC), crise pour laquelle l'Assemblée départementale a voté le mois dernier une aide d'urgence pour permettre la vaccination à grande échelle, ne doit pas faire oublier les nombreuses autres difficultés auxquelles doit faire face la profession agricole dans son ensemble.

C'est pourquoi le Département maintient son soutien personnalisé aux agriculteurs en difficulté, en conventionnant avec des organismes du secteur social et solidaire directement en lien avec la profession.

Il contribue également à la prévention des risques psychosociaux en agriculture, en lien avec les actions dédiées à la santé des dirigeants agricoles. Le Groupement de défense sanitaire (GDS) est un acteur reconnu pour cette prévention au plus près des exploitations agricoles. Ce travail de terrain permet de détecter les situations sociales ou sanitaires à risque, et il vise à améliorer tant les conditions d'exercice du métier que le bien-être animal. Il permet également de centraliser les signalements puis d'en informer les partenaires.

Par ailleurs, **le Département est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes** et souhaite à ce titre renouveler son soutien au Groupement de défense sanitaire apicole (GDSA) pour contenir la prolifération du frelon asiatique en Saône-et-Loire.

Subventions 2026

- ➔ Groupement de défense sanitaire : **97 800€**
- ➔ Groupement de défense sanitaire apicole : **7200 €**

Attribution des aides pour les projets retenus dans le cadre d'un appel à projets réalisé au titre du nouveau Règlement de développement rural (RDR4) Révision de la maquette initiale du PSR Bourgogne-Franche-Comté

Dans le cadre de la PAC 2023-2027, le Département a souhaité participer à la déclinaison régionale du PSN en se positionnant sur 3 interventions qui mobilisent à la fois le Fonds Européen Agricole pour Le Développement Rural (FEADER), des crédits Région, et des crédits Département :

- 1. modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique,**
- 2. investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles,**
- 3. accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales.**

Le Département avait prévu initialement une enveloppe de 1,46 M€ par an sur 5 ans soit un total de 7,33 M€.

La Région, autorité de gestion du FEADER depuis début 2023, a pris un réel retard qu'elle est en passe de résorber sauf pour le paiement des acomptes qui ne sont pas attendus avant le 1er trimestre 2026.

À ce jour, 235 dossiers sont ainsi engagés pour la Saône-et-Loire, correspondant à un cofinancement départemental de 3 M€ soit un avancement de la programmation de l'ordre de 42 %.

Aujourd'hui il est question de réaffecter 14 M€ de FEADER aux 3 mesures cofinancées par les Départements que la Région et la profession agricole propose de répartir comme suit :

- ➡ 5,5 M€ pour la Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique
- ➡ 5 M€ pour les Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles
- ➡ 3,5 M€ pour l'Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales.

Le Département doit ainsi augmenter l'enveloppe dédiée au PSN/PSR Bourgogne-Franche-Comté :

➤ **+ 646 231 € portant ainsi l'enveloppe globale à 7,98 M€ pour l'ensemble de la période 2023-2027.**

FINANCES



FINANCES

Budget 2025 :

736 M€

Budget 2026 :

728 M€

= -1%

RAPPORT 101

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2026

Budget primitif 2026

Le contexte

- ➔ Un flou total car on ne sait pas si le budget de l'Etat (PLF 2026) sera voté au 31 décembre 2025
- ➔ La contribution demandée par l'Etat pour redresser les comptes publics reste inconnue : entre 2 et 4,6 milliards d'euros pour les collectivités locales
- ➔ Des conséquences pour le Département avec des dépenses obligatoires qui ne cessent d'augmenter (dépenses sociales), le plus souvent en raison de mesures décidées par l'Etat (revalorisation RSA, Ségur).
- ➔ Dans le même temps, des recettes qui baissent (DMTO cause crise immo, gel TVA...)

Les objectifs maintenus

- ➔ Intégrer l'effort financier exigé par l'Etat
- ➔ Ne sacrifier aucune politique publique
- ➔ Maintenir un niveau d'investissements conséquent
- ➔ Veiller à ce que le taux d'endettement reste sous le seuil d'alerte

Aucune politique publique n'est sacrifiée

Volonté de consacrer encore des budgets importants à nos compétences obligatoires, pour ce budget 2026 :

- ➔ 96% du budget pour nos compétences obligatoires
- ➔ 4% dédiés aux actions non obligatoires ou partagées

5 BUDGETS EN HAUSSE CAR IL S'AGIT DE L'HUMAIN



Autonomie PAPH + 6 M€

+ 2,6%

➔ 236 millions d'euros en 2026



Protection de l'enfance + 2 M€

+1,75%

➔ 116 M€ en 2026



Sécurité civile

(sapeurs-pompiers et gendarmerie) + 4 M€

+13%

➔ 34 M€ en 2026



Collèges + 3 M€

+ 5,35%

➔ 56 M€

dont 18M€ d'investissements (+2M€)



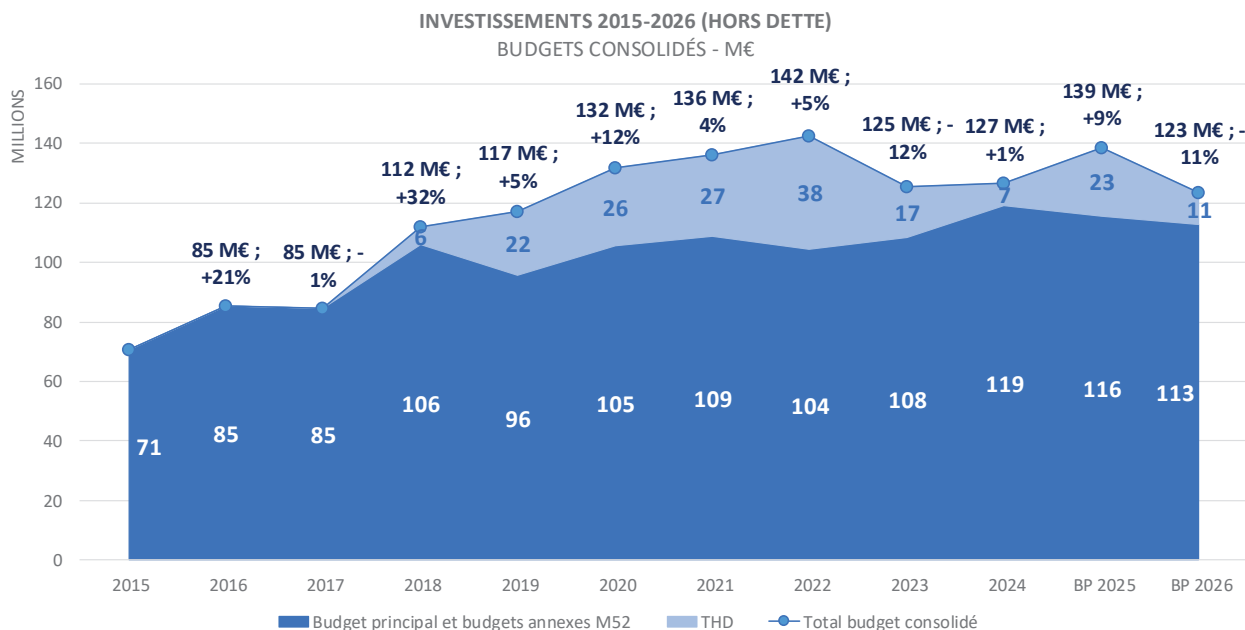
Insertion + 2 M€

+ 3%

➔ 68 M€ en 2026

MAINTIEN D'UN BON NIVEAU D'INVESTISSEMENT AU-DESSUS DES 100 MILLIONS D'EUROS

123 M€ EN 2026



Baisse du budget investissement mais un effort conséquent pour nos ambitions en faveur de l'attractivité

- ➔ Maintien des aides aux communes et intercos : 11 M€
- ➔ 18 M€ pour entretenir et moderniser les collèges
- ➔ 20 M€ pour les routes et infrastructures
- ➔ 8,4 M€ pour les grosses programmations de ponts (6,55 en 2025)

Pas de politique publique supprimée

Maintien des politiques en faveur de l'agriculture (6M€), culture (9,5M€), santé (20 M€), tourisme (2,7M€), sport & associations (3,5 M€)...

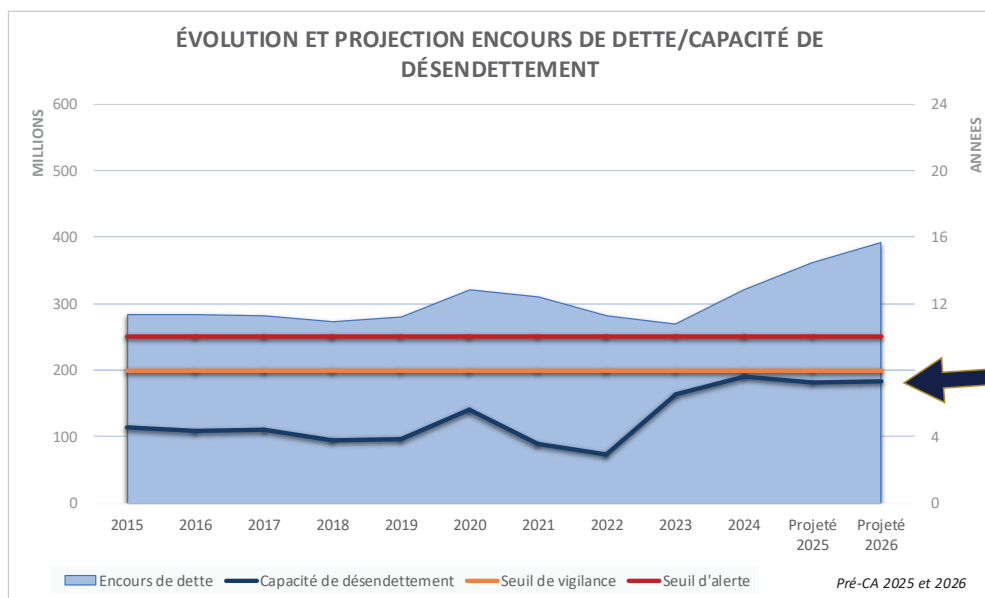
Des efforts engagés depuis 2023

- ➔ -30% sur le budget communication
- ➔ Amélioration de la gestion de la trésorerie -0,5 M€ /an

- ➔ Diminution des effectifs en repensant l'organisation du travail et en ne renouvelant pas certains postes, en priorité dans les fonctions supports, l'encadrement et le siège pour préserver au maximum les effectifs de terrain
- ➔ Politique achat revue et recherche du meilleur coût accentuée

Des efforts significatifs malgré des dépenses en plus qui résultent des décisions de l'État

- ➔ Revalorisation du RSA : près de 1 M€ / an en plus malgré la baisse du nombre de bénéficiaires
- ➔ Augmentation des cotisations retraites des agents = +3 M€ en 2026 par rapport à 2024
- ➔ Gel des recettes de TVA au niveau de 2024 = -10 M€ en 2026 selon la prévision de croissance de l'Etat)
- ➔ CNSA : décret du 3/09/2025 = - 7 M€ de recettes
- ➔ Enfance : décret pouponnière = + 0,8 M€



Budget principal

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT 2026

7,4 ans



ENVIRONNEMENT

RAPPORT 305

ESPACES NATURELS SENSIBLES DÉPARTEMENTAUX

Convention avec l'association des lieutenants de louveterie de Saône-et-Loire et les sociétés de chasse de Pontoux et de Navilly relative à la gestion cynégétique de l'Espace naturel sensible de l'étang de Pontoux

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence en matière d'Espaces naturels sensibles (ENS), le Département mène des actions sur les ENS 71 visant à préserver la qualité des sites, de leurs paysages et de leurs milieux, et d'assurer la sauvegarde voire l'expansion des espèces patrimoniales et des habitats naturels qui les caractérisent. Cela passe par la mise en œuvre d'une gestion conservatoire, adaptée aux particularités et potentialités de chaque espace, et définie dans des plans de gestion pluriannuels propres à chaque site.

Le Plan de gestion de l'ENS départemental de l'étang de Pontoux interdit la chasse de loisir sur le site afin de préserver la quiétude de l'avifaune. Toutefois, des concentrations de gibiers sur le site, sources potentielles de dégâts agricoles et de risques routiers, peuvent nécessiter une intervention de chasse exceptionnelle. Le Département a ainsi confié depuis 2012 la gestion cynégétique de cet ENS départemental à l'Association des lieutenants de louveterie (ALL71) et les sociétés de chasse de Pontoux et de Navilly, via une convention, qui est aujourd'hui obsolète.

Les missions de l'ALL71 sont de guider les collectivités dans la prise de décision, la planification et l'encadrement des actions de régulation du gibier,

dans un cadre légal et sécurisé (expertise de la faune sauvage, évaluation des risques, conseils sur la gestion cynégétique, encadrement réglementaire et sécuritaire et liens avec les acteurs locaux). Dans le cas où une intervention exceptionnelle, encadrée, et validée par le Département (effarouchement, prélèvements) s'avère nécessaire, elle est réalisée par l'ALL71 avec les sociétés de chasse locales (Pontoux et Navilly) dans le respect du calendrier de chasse, de l'intégrité du site et en évitant toute perturbation de l'avifaune.

L'ALL71 est responsable de l'organisation, de la sécurité, du respect de la législation et de la coordination avec les sociétés de chasse locales (Pontoux et Navilly). Elle fournit également expertise, conseils et rapports avant, pendant et après chaque opération. Son rôle est fondamental pour la gestion de l'ENS de l'étang de Pontoux et sa préservation.

➤ **Le Département conventionne à titre gracieux avec l'Association des lieutenants de louveterie et les sociétés de chasse de Pontoux et de Navilly, pour la gestion cynégétique de l'Espace naturel sensible de l'étang de Pontoux.**

RAPPORT 307

PLAN NATURE

Convention 2026-2028 avec l'Office National des Forêts pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de plantations dans le cadre du Plan Environnement 71

Le Département a fixé, à travers son Plan Environnement 2020-2030 et son Plan Nature, des objectifs ambitieux pour la préservation, la restauration et valorisation du milieu naturel.

L'objectif phare du Plan Nature est la plantation de 600 000 arbres d'ici à 2030.

Une convention 2021-2025 signée avec l'Office national des forêts de Bourgogne Franche Comté a permis de planter 150 000 arbres dans des forêts publiques de Saône et Loire. Au-delà de cette

contribution, le partenariat avec l'ONF permet des projets de reboisement adaptés au changement climatique : les « forêts mosaïques ».

La convention avec l'Office National des Forêts est renouvelée pour la période 2026-2028, dans l'objectif de 30 000 arbres plantés par an dont 3000 « forêts mosaïques ».

➤ **C'est une enveloppe de 192 000 € pour le Département de Saône-et-Loire**

RAPPORT 408

GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON

Label 2020-2026 : programme d'actions

Le Département poursuit la mise en œuvre du programme d'actions 2020-2026 du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson qui est décliné chaque année autour de quatre axes :

- 1. préserver les grands paysages et leurs composantes**
- 2. soigner les qualités d'accueil, de visite et de découverte**
- 3. s'appuyer sur l'identité du Grand Site, levier du développement durable**
- 4. impliquer les habitants et les acteurs du territoire pour mettre en vie le site.**

Le Département apporte également son soutien aux initiatives publiques ou privées qui contribuent aux objectifs et ambitions du label, et perçoit des subventions qui lui permettent de poursuivre le travail sur les différentes thématiques de son programme d'actions.

Objectifs 2026 :

Animation Natura 2000 et mise en œuvre des actions de gestion

- Assurer la mise en œuvre des actions du document d'objectifs des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »
- Facilitation et concertation entre la Région et l'échelon local
- Suivis des actions de gestion et des études scientifiques
- Renforcer les compétences du Département en matière de gestion technique du dispositif

Convention de partenariat entre le Grand Site de France et la commune de Solutré-Pouilly

- Gestion du Grand Site suivant les principes du développement durable
- Mise à disposition du Grand site de matériel et du temps d'un employé communal pour aider à la gestion des animaux





CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr